

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 5

Artikel: Nouvelle initiative?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'affaiblir Samuel Schmid est aussitôt exploitée. Surtout si l'on prête à ce point le flanc à la critique.

Conséquences immédiates et lointaines

Ce n'est pas l'objet de cet article que de spéculer sur les causes et les auteurs des révélations qui ont abouti, en 11 jours, à décapiter l'armée suisse. Il nous appartient en revanche d'esquisser les conséquences les plus probables de cet événement, à court comme à plus long terme.

Dans l'immédiat, et bien que le remplaçant Chef de l'Armée, le divisionnaire André Blattmann, assure la conduite au quotidien, c'est bien une vacance de la capacité de décision militaire-stratégique qui est occasionnée. Pour quelques mois, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire pour désigner un nouveau Chef de l'Armée et pour lui permettre d'entrer dans sa fonction, les décisions seront forcément suspendues à ce processus de nomination - ou prises par le Chef de département. La procédure peut être accélérée si le nouveau CdA est un officier général déjà en charge d'une partie des dossiers urgents qui accaparent la conduite de l'armée, mais sa nomination sera nécessairement plus méthodique que celle de son prédécesseur.

Certes, une grande partie des problèmes qui obèrent aujourd'hui l'armée sont soumis à des décisions politiques, et le rôle du CdA consiste avant tout à proposer des solutions qui seront ensuite mises en œuvre au sein de toute l'armée. Mais cette vacance est désormais concomitante avec l'affaiblissement notable de Samuel Schmid, dont les soutiens au Parlement se sont raréfiés encore davantage suite aux manquements révélés dans la nomination de Roland Nef, et qui doit également subir les reproches, certes mesurés, de ses collègues du Conseil fédéral. En d'autres termes, le vide au sommet de l'armée se conjugue à une prudence extrême au sommet du Département de la défense.

Par ailleurs, il s'agit maintenant pour Samuel Schmid de trouver un nouvel homme capable d'incarner cette fonction nouvelle, et à nouveau contestée, de Chef de l'Armée. Pour éviter de retourner au système du *primus inter pares*, impossible à imaginer lorsque les différentes organisations de l'armée sont en compétition permanente pour les ressources, il faut trouver un militaire capable de préserver l'avenir de la défense nationale, quelles que soient les menaces futures pesant sur la Suisse, tout en prenant au quotidien les décisions nécessaires au fonctionnement d'une institution en déficit financier comme en déshérence politique. Et en démontrant une moralité irréprochable. Autant dire une perle rare.

La variante militaire des chaises musicales n'est donc pas dénuée de conséquences : non seulement il sera difficile de trouver l'homme de la situation, alors que des considérations externes (appartenance régionale et linguistique, voire opinions politiques) ont toujours joué un rôle, mais il faudra en plus que cet homme reprenne le flambeau et conduise au succès une équipe qu'il n'a pas choisie. Ceci alors qu'un nouveau Rapport sur la politique

de sécurité est en préparation, ce qui devrait logiquement aboutir à un nouveau Plan directeur de l'armée - ou à un document similaire, sans cette désignation intimidante - et *in fine* à une nouvelle évolution de l'armée à l'horizon 2012.

Les conséquences à plus long terme de l'affaire Nef résident dans cette perspective : la prochaine étape de développement de l'armée, celle qui visera à adapter l'Armée XXI aux conditions-cadres divergentes qui ont été imposées aux militaires en contradictions des engagements pris, se prépare dans des conditions clairement moins favorables. Au-delà des dissensions entre personnes et organisations, l'armée a aujourd'hui besoin d'un chef avant tout pour assurer l'unité de doctrine et de commandement sans laquelle elle poursuivra cette marche désunie, au rythme des mesures d'urgence et des servitudes étouffantes, qui la mène à la dégénérescence et à l'obsolescence.

La question se pose de savoir si cette unité, et donc la fonction de CdA, sont compatibles avec le partage du pouvoir tellement caractéristique de la société helvétique. Il est même tentant de voir dans l'éviction de Roland Nef, consécutive à des révélations délictueuses qui sont difficilement le fruit du hasard, une sorte de retour de manivelle suite aux différents actes d'autorité dont a témoigné le nouveau CdA, culminant avec la démission du commandant de corps Knutti. Quoi qu'il en soit, et malgré l'aura que lui a conféré pendant 4 ans le commandement de Christophe Keckeis, le poste de CdA est aujourd'hui menacé. Directement ou non.

Il serait donc faux de voir dans la décapitation de l'armée un événement ponctuel, uniquement lié à des causes privées ou contingentes. C'est bien un des pans de l'armée nouvelle qui est en jeu.

L.M.

Nouvelle initiative ?

Une initiative populaire des Femmes socialiste sera lancée cette automne, avec pour thème l'égalité hommes-femmes par l'abolition de l'obligation générale de servir.

«Pour des raisons éthiques et pratiques, on ne pouvait décemment pas proposer que les femmes soient elles aussi obligées de s'engager. Par contre, en supprimant l'obligation de servir, on introduit l'égalité dans l'armée tout en permettant des économies. Je comprends que les hommes se sentent injustement traités,» affirme Maria Roth-Bernasconi, coprésidente des Femmes socialistes.

La question intervient au moment où les sondages montrent que 50% de la population, pragmatique, reste attachée à l'obligation générale de servir. Mais la crise au sommet de l'armée pourrait changer la donne. D'autant que certaines voix discordantes se font entendre, à l'instar du professeur Karl Haltiner, qui plaide depuis des années pour un service volontaire.

La Rédaction